

ARRETE n°2020_105
portant publication
de la liste des déclarations
de créations ou de vacances d'emplois
insertions du 1^{er} au 30 juin 2020

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
07 JUIL. 2020
BUREAU DU QUARTIER

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins
48000 MENDE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 12,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 23, 23-1, et 41,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de créations ou de vacances d'emplois reçues au Centre de Gestion pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste des emplois créés ou vacants déclarés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics est publiée ci-après :

N° DVE	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Collectivité
120-20	A	Administrative	Attaché Principal	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
118-20	A	Administrative	Attaché	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
128-20	A	Administrative	Attaché	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
104-20	B	Administrative	Rédacteur	35H00	Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
117-20	B	Administrative	Rédacteur	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
129-20	B	Administrative	Rédacteur	17H30MN	COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE
131-20	B	Administrative	Rédacteur	17H30MN	COMMUNE DE GABRIAC

107-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	10H00	COMMUNE DE PAULHAC EN MARGERIDE
126-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	11H00	COMMUNE DE LA PANOUSE
139-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	16H00	COMMUNE DE LAUBERT
109-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	21H00	Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
110-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	24H00	Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
127-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	24H00	COMMUNE DE GRANDRIEU
106-20	B	Animation	Animateur Principal de 2ème classe	35H00	COMMUNE DE MARVEJOLS
134-20	B	Culturelle	Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe (cabrette)	2H00 (2/20)	Syndicat Mixte de Gestion de l'E.D.M.L.
138-20	B	Culturelle	Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe (clarinette)	20H00 (temps complet)	Syndicat Mixte de Gestion de l'E.D.M.L.
132-20	B	Culturelle	Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe (guitare)	6H00 (6/20)	Syndicat Mixte de Gestion de l'E.D.M.L.
136-20	B	Culturelle	Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe (guitare)	10H00 (10/20)	Syndicat Mixte de Gestion de l'E.D.M.L.
137-20	B	Culturelle	Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe (orgue)	3H30MN (3,5/20)	Syndicat Mixte de Gestion de l'E.D.M.L.
135-20	B	Culturelle	Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe (technique vocale)	10H00 (10/20)	Syndicat Mixte de Gestion de l'E.D.M.L.
133-20	B	Culturelle	Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe (violoncelle)	10H00 (10/20)	Syndicat Mixte de Gestion de l'E.D.M.L.
102-20	A	Médico- Sociale	Psychologue de classe normale	17H30MN	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
121-20	A	Médico- Sociale	Assistant Socio-Educatif de 1ère classe	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
122-20	A	Médico- Sociale	Assistant Socio-Educatif de 2ème classe	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE

123-20	A	Médico-Sociale	Assistant Socio-Educatif de 2ème classe	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
103-20	B	Technique	Technicien	35H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
114-20	B	Technique	Technicien	35H00	COMMUNE DE SAINT CHELY D'APCHER
116-20	B	Technique	Technicien	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
119-20	B	Technique	Technicien	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
113-20	C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
115-20	C	Technique	Agent de Maîtrise	35H00	COMMUNE DE SAINT CHELY D'APCHER
130-20	C	Technique	Agent de Maîtrise	35H00	COMMUNE DE CASSAGNAS
111-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	35H00	Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
101-20	C	Technique	Adjoint Technique	2H00	COMMUNE DE CASSAGNAS
105-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE D'ISPAGNAC
108-20	C	Technique	Adjoint Technique	17H30MN	Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
112-20	C	Technique	Adjoint Technique	20H00	Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
124-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MENDE
125-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MENDE

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame La Préfète de la Lozère

A Mende, le 1^{er} juillet 2020

Le Président,

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
07 JUIL. 2020
BUREAU DU GOUVERNEUR



Laurent SUAU